

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ENQUÊTE

Dossier 2025-CMQC-085

Le Conseil de la magistrature a mené une enquête au sujet de la plainte déposée par M^e Louis-André Hubert à l'égard du juge Eric MacDonald, à la suite d'une audience tenue le 31 janvier 2025.

Le plaignant reproche au juge d'avoir agi de façon irrespectueuse, notamment en criant alors qu'il s'adressait à lui.

L'écoute de l'enregistrement de l'audience démontre que le juge a effectivement crié alors qu'il s'adressait au plaignant.

Lors de l'enquête, le juge a reconnu ne pas avoir agi avec sérénité et offert ses excuses, tant au plaignant, au public ainsi qu'à ses collègues de la Cour. Il a indiqué qu'il avait, par sa conduite, offert une bien mauvaise image de la Cour.

Le Comité conclut que la conduite du juge constituait un manquement aux articles 2 et 8 du *Code de déontologie de la magistrature*, qui exigent des juges une conduite intègre, digne, courtoise et sereine.

Le Conseil note que le juge a démontré, depuis les événements, une réelle prise de conscience et une volonté de s'amender.

Le Conseil impose une réprimande, soulignant le caractère sérieux de cette sanction.